



L'an deux mille vingt-deux le 9 du mois de juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 2 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. LAURENT Stéphane – M. BECHETTI Daniel – M. ORY Denis- M. BARTHELEMY Philippe
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. FAUCHEUR Dominique – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques
Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge – Mme CHERY Chantal -M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude
Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali
M. MATHIEU Denis- M. CERUTTI Alain – M. PITAUD Jonathan – Mme HUART Sonia

Procurations : M. VOINSON Philippe à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. L'HUILLIER Nicolas
M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. GAY Gérard – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. THOMAS Claude
M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU Nicolas

Excusé(s) : Mme MARANDE Carole

Secrétaire de séance : M. ORY Denis

L'assemblée dénombreait : **38 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Excusés : 1

Votants : 38

Date d'affichage : 14 juin 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 38

Contre

Absentions :

CT/PR

09/06/2022

FINANCES

Budget principal ouverture des crédits – Acquisition de matériel

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances rappelle que dans le cadre du Plan France Relance, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a proposé aux structures qui accueillent un Conseiller Numérique de pouvoir bénéficier de matériel informatique. Ce dispositif « Outiller la médiation numérique », devait être financé à 100% sans écritures comptables internes à la communauté de communes.

Cependant, la prise en charge par l'Etat du coût du matériel informatique reconditionné ne pourra pas s'élever à hauteur de 100% mais seulement à hauteur de 80%, pour des raisons juridiques et administratives spécifiques au Plan France Relance.

Aussi, afin de ne pas perdre le bénéfice de cette opération, il est proposé d'ouvrir des crédits comme suit :

	Opération	Articles	Intitulé	Montant en €
<u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u>	9223	2183	Matériel informatique	+ 2 800 € TTC
<u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u>	9051	2188	portail	+ 5 000 € TTC
	TOTAL DEPENSES			+ 7 800 € TTC

	Opération	Articles	Intitulé	Montant en €
<u>RECETTES INVESTISSEMENT</u>		10 222	FCTVA	+ 1 280 €
<u>subvention</u>		1311	Subvention	+ 5 200 €
	TOTAL RECETTES			+ 6 480 €

Ces montants seront pris sur l'excédent de fonctionnement comme suit :

Section fonctionnement – 023 virement à la section d'investissement + 1 320 €
Section investissement – 021 virement de la section de fonctionnement + 1 320 €

Pour information : l'excédent de fonctionnement est ramené à 1 205 996,27 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le président à ouvrir les crédits comme suit :

Opération 9223

Section d'investissement DEPENSES :

Article 2183 + 2 800 € TTC

Opération 9051

Section d'investissement DEPENSES :

Article 2188 + 5 000 € TTC

Opération 9223

Section d'investissement RECETTES :

Article 1311 + 1 200 €

Opération 9051

Section d'investissement RECETTES :

Article 1311 + 4 000 €

Section d'investissement RECETTES :

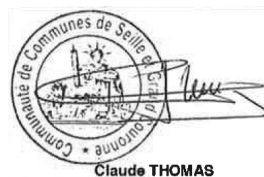
Article 10 222 : (FCTVA) + 1 280 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : cpt 023 : + 1 320 €

Section d'investissement :

Recettes : cpt 021 : + 1 320 €



CLAUDE THOMAS
2022.06.14 15:51:28 +0200
Ref:20220614_094003_1-1-O
Signature numérique
le Président